

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 19 (1883)
Heft: 9

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

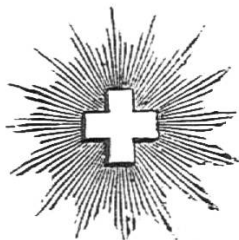
DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

GENÈVE

1^{er} MAI 1883.

XIX^e Année.

N^o 9.



L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE : L'enseignement intuitif. — A propos des examens. — Congrès pédagogique de Paris (mars 1883). — Annales scolaires genevoises (suite). — Nécrologie : Jean Yenny. — Chronique scolaire. — Partie pratique. — Nominations.

L'ENSEIGNEMENT INTUITIF

La méthode intuitive dont Comenius, le grand pédagogue slave, avait proclamé la valeur par une application perdue pour les générations qui suivirent celle où il avait le malheur de vivre en pleine guerre de trente ans, est, avec la méthode inventive dont Comenius sentait aussi tout le prix, la partie la plus importante de l'enseignement élémentaire.

« C'est, comme le dit très bien M. Adalbert Meyer dans les *Feuilles pédagogiques de Vienne* (numéro du 24 février dernier), l'élément de vie à l'école de l'enfance ; c'est grâce à elle que le maître captive l'attention des élèves, donne de l'attrait à ses leçons et prépare les jeunes esprits à des études plus sérieuses. »

Mais si tous les pédagogues sont d'accord sur l'importance de la méthode, il s'en faut qu'ils le soient sur la nature, les moyens et les limites de l'intuition. C'est bien de ces applications iné-

gales et diverses de la méthode intuitive que l'on peut dire qu'il y a presque autant de divergences que de têtes (*tot capita tot sensus*).

Pendant que les uns font de l'intuition un enseignement séparé non seulement pendant la première année, mais durant la seconde de l'enseignement élémentaire, d'autres ne veulent pas entendre parler de cette branche distincte.

Pour quelques-uns, les objets auxquels s'applique la méthode intuitive importent peu; pour d'autres, cet enseignement doit mettre les enfants en possession de certaines notions auxquelles ils tiennent *mordicus*.

Il y a une troisième classe d'instituteurs, qui estiment que la méthode intuitive a pour objet d'exercer les organes de l'enfance, de lui inculquer certaines notions et de lui apprendre à s'exprimer avec facilité dans sa langue maternelle.

Enfin il ne manque pas d'écoles où la méthode intuitive n'est pas jugée digne d'occuper une place.

N'en déplaise à cette dernière catégorie d'hommes d'école, nous pensons que la méthode intuitive a sa raison d'être comme point de départ et base de l'instruction élémentaire, en vue d'exciter, d'ouvrir l'esprit des enfants, de scruter et d'étendre les connaissances de la jeune génération.

Il importe de familiariser les intelligences novices avec les notions fondamentales de couleurs, de formes, de propriétés, des objets, avec les lieux, l'espace, le temps. On peut poser en fait que les enfants ignorent une foule de choses de ce genre, que beaucoup ne distinguent pas même exactement les couleurs les plus simples, à plus forte raison les couleurs qui le sont moins et les nuances.

L'un des plus grands avantages de la méthode intuitive consiste dans le développement du langage. Il ne suffit pas que les élèves répondent par phrases complètes. Ces exercices doivent se faire de façon que les élèves soient initiés non seulement à toutes les parties du discours, mais à la dérivation, etc.

Les récits et les chants seront mis à contribution pour donner du piquant à la leçon en même temps qu'on excitera leur curiosité et qu'on aiguïsera leur pénétration par des questions, voire même par des énigmes appropriées au jeune âge.

Dans l'enseignement intuitif, il s'agit moins du savoir lui-même que de l'éveil donné aux facultés par l'analyse des objets en nature ou représentés par des images et qui serviront de point de départ aux questions du maître.

Ce ne sont là que quelques jalons plantés pour l'étude de la question qui nous occupe et qui appelle la sérieuse attention des

éducateurs. C'est la méthode qui fait la principale valeur de l'enseignement élémentaire, et qui partant, doit faire l'objet de la constante sollicitude des maîtres de la première enfance.

Nous n'avons fait qu'indiquer en passant la *Méthode inventive*, cet auxiliaire ou plutôt cette contre-partie obligée de l'intuition et sans le secours et l'appoint de laquelle la première ne porterait pas les fruits qu'elle doit produire.

C'est à cette méthode inventive que nous consacrerons une prochaine étude.

A. DAGUET.

A PROPOS DES EXAMENS

Depuis plusieurs années, j'entends chaque printemps, à l'approche des examens généraux des collèges, un véritable concert de plaintes, dans lequel les professeurs, les experts, les écoliers et leurs parents font chacun leur partie, et, chose étrange, sont parfaitement d'accord.

J'ai vainement cherché quelqu'un qui soutint, par des raisons logiques, la nécessité ou même l'utilité du système actuellement en vigueur dans notre pays pour les examens de promotions, et j'espérais qu'une voix impartiale, plus autorisée et surtout plus éloquente que la mienne, se ferait entendre sur ce sujet. Cette année encore, bien que les lamentations aient augmenté, le même silence prudent a été observé. Comme citoyen, comme père, comme pédagogue, je ne me sens plus la liberté de me taire en face d'un état de choses que je considère comme fâcheux pour la jeunesse de mon pays, et auquel il ne me paraît pas très difficile de porter remède.

Il me semble que la méthode consacrée chez nous par l'usage pour les examens prend aux professeurs une somme de temps, et occasionne à l'Etat une dépense hors de proportion avec les avantages qu'en retirent les élèves.

Le but de tout examen doit être de s'assurer que l'aspirant possède une certaine dose de connaissances dans les diverses branches qui ont formé le programme de l'année.

Le système en faveur chez nous atteint-il ce but ?

Je ne le crois pas.

Chacun sait comment les choses se passent : Vingt ou trente élèves d'une classe commencent par tirer au sort leur numéro d'ordre, puis chacun est appelé à son tour, et, de nouveau, tire au sort un sujet sur vingt ou trente. Or il arrive assez souvent qu'un élève studieux soit appelé à traiter le seul sujet qu'il n'ait pas eu le temps d'approfondir, ou qu'il n'ait pas bien compris, soit par sa faute, soit par celle du professeur. Il n'est pas admis à choisir un autre sujet, et cependant il pourrait traiter la plus grande partie des autres d'une manière satisfaisante, car ses connaissances générales sont au-dessus de la moyenne. Il se trouve ainsi, grâce à un pur hasard, frustré du résultat d'un travail consciencieux.

Souvent aussi un ignorant, qui aurait tout avantage à passer une seconde année dans la même classe, ou bien encore un paresseux incorrigible, réussit dans ses examens parce que le sort lui adjuge un sujet particulièrement facile, dans une branche importante d'étude.

Il suffit d'assister à un examen, ou simplement d'entendre les conversations des collégiens, des étudiants même, pour se convaincre que le mot de *chance* est dans toutes les bouches.

Cela ne devrait pas avoir lieu. L'élément aléatoire joue un rôle trop important pour l'écolier, dans un acte de sa vie qu'il devrait considérer comme très sérieux ; il exerce une fâcheuse influence sur les bons élèves en les inquiétant inutilement, et une plus fâcheuse encore sur les mauvais, en leur offrant une planche de salut à laquelle ils n'ont aucun droit.

Un autre défaut capital de ce mode d'épreuves orales est celui-ci :

Admettons que les deux ou trois élèves appelés en premier subissent brillamment leur épreuve ; ceux qui les suivent sont jugés plus sévèrement qu'ils ne le méritent, lors même que leurs réponses sont satisfaisantes.

Le contraire a lieu lorsque les premiers interrogés sont particulièrement faibles : les suivants peuvent être faibles encore, et cependant obtenir de bonnes notes, grâce à ce que la comparaison s'établit à leur avantage.

Enfin, il est très difficile pour professeurs et experts de garder une impression bien nette de la manière dont chaque élève a traité son sujet, lorsqu'ils en ont entendu un grand nombre dans une séance extrêmement fatigante, durant toute une matinée ou davantage.

Sans avoir la prétention de posséder le secret d'une méthode parfaite, je crois que ces divers inconvénients peuvent être singulièrement atténués ; que les examens peuvent être rendus plus utiles au point de vue pédagogique ; et qu'il y a moyen de réaliser une économie assez importante de temps et d'argent.

J'ai comparé pour cela les divers systèmes adoptés dans quelques cantons allemands, en Allemagne et en Angleterre, et voici les idées que m'a suggérées cette comparaison.

Dans les collèges, on trouve toujours trois classes d'élèves bien distinctes :

- 1° Les bons élèves ;
- 2° Les mauvais élèves ;
- 3° Les élèves médiocres.

Les premiers sont bien doués, attentifs aux leçons, et travaillent consciencieusement toute l'année. La moyenne de leurs notes des bulletins trimestriels dépasse 75 % du maximum.

La seconde catégorie comprend les élèves d'intelligence bornée, et ceux qui ne veulent pas travailler. La moyenne de leurs notes est inférieure à 50 %.

Pour les premiers, les examens sont superflus ; pour les mauvais, ils sont un encouragement à mal faire ; car beaucoup d'entre eux réussissent cependant à passer dans la classe supérieure, grâce à un coup de collier donné à la dernière heure, grâce au talent d'un répétiteur versé dans l'art de préparer son élève sur une douzaine de sujets ; grâce encore à la *chance*, et parfois à la ruse et à la fourberie.

Reste la troisième classe, celle des élèves médiocres. Ceux-ci sont peu

doués, ou légers; d'un tempérament mou, sans ambition; inattentifs aux leçons et mal surveillés à la maison. La moyenne de leurs notes oscille entre 50 et 75 % du maximum.

A la fin de l'année il est facile pour le directeur d'un collège de classer chaque élève dans la catégorie à laquelle il appartient. Ce travail fait, il me semblerait utile et juste :

1° Que tout élève dont la moyenne des notes de l'année serait égale ou supérieure à 75 % du maximum fût exempté des examens, et prit rang dans la classe supérieure d'après le nombre de ces notes.

2° Que tout élève dont la moyenne des notes de l'année serait inférieure à 50 % du maximum fût exclu des examens, et forcé de recommencer sa classe ou de quitter le collège.

3° Que tout élève dont la moyenne des notes de l'année flotterait entre 50 et 75 % du maximum, fût admis à passer devant une commission d'examineurs.

Grâce à ce procédé d'élimination, en prenant pour exemple le Collège cantonal et l'École industrielle de Lausanne, au lieu d'avoir environ 700 élèves à examiner, il n'y en aurait guère que deux cents, selon toute probabilité. Je dis 200, bien que je n'aie pas consulté les registres de ces deux établissements, et voici sur quelles raisons je base ce chiffre approximatif.

Il est probable qu'une certaine partie des élèves médiocres s'efforceraient pendant l'année d'obtenir la moyenne de 75 % qui les mettrait à l'abri de la corvée des examens.

Et combien ce travail de chaque jour ne serait-il pas préférable au travail forcé et malsain qu'ils s'imposent pendant un mois ou deux !

Lors même qu'ils réussissent habituellement, tout ce qu'ils ont ainsi emmagasiné à la hâte dans leur mémoire s'évanouit et disparaît dans un brouillard uniforme, dès que le danger est passé. En accordant une attention plus sérieuse et une importance beaucoup plus considérable au travail de l'année, le nombre des bons élèves doit nécessairement augmenter. Mais il faut pour cela que les interrogations aux leçons deviennent beaucoup plus fréquentes, et que chaque élève soit constamment tenu en haleine, non point par la crainte d'une punition lointaine, douteuse, mais par l'espoir d'une récompense certaine.

N'ayant plus d'inquiétude sur le résultat final, les bons élèves seraient encouragés; ils viendraient à leurs cours, d'un bout à l'autre de l'année, calmes et reposés; tandis que, pendant les deux ou trois mois qu'ils consacrent à préparer leurs examens, ils sont souvent excédés de travail.

Quant aux incorrigibles, ils resteront sans doute incorrigibles, mais ils n'auront plus la dangereuse faculté d'échapper par un coup de dés à une punition justement méritée.

(La fin au prochain n°).

OLIVIER DE SPEYR.

CONGRÈS PÉDAGOGIQUE DE PARIS

(Mars 1883.)

Le troisième congrès pédagogique s'est réuni à la Sorbonne, le 18 mars, sous la présidence de M. Durand, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'instruction publique. Etaient présents entre autres : MM. Gréard, vice-recteur de l'Académie de Paris; Buisson, directeur de l'instruction primaire; Pécaut, directeur de l'Ecole normale supérieure de Fontenay; Jacoulet, directeur de l'Ecole supérieure de Saint-Cloud.

M. Durand a ouvert la première session du Congrès par un exposé des progrès accomplis en France depuis la fondation de la République. Il a rappelé l'introduction de l'enseignement gratuit, obligatoire, les constructions de nombreuses maisons d'école, le vote récent de 120 millions par les Chambres pour cet objet.

M. Durand a ensuite signalé les progrès qui restent à faire, sans entrer dans les détails.

Puis M. Gréard a tracé le plan du Congrès dont les discussions rouleront sur l'organisation des écoles normales, les programmes, les centres pédagogiques à créer pour les instituteurs des départements aux sièges des écoles normales.

Pour procéder aux délibérations qui occuperont le Congrès, l'Assemblée se divise en sept sections dont quatre pour les institutrices et trois pour les instituteurs.

Le ministre de l'instruction publique, M. Ferry, qui a clos le Congrès à l'Institut, a insisté sur la nécessité pour l'instituteur d'être éducateur avant tout.

Quelques jours auparavant, le Ministre avait fait en présence des Membres des Sociétés savantes l'éloge de l'enseignement supérieur et montré comment l'Ecole populaire en subissait la vivifiante influence.

« L'enseignement supérieur, a dit M. Ferry, a deux espèces d'ennemis, des ennemis avoués et des ennemis secrets; les plus dangereux ne sont pas ceux qu'on pense. La plupart le regardent comme une superfluité coûteuse; quelques-uns plus sots ou plus perfides y voient un legs compromettant de l'ancien régime, une force réactionnaire.

« On veut bien de l'enseignement primaire, on veut bien de l'enseignement secondaire, à la condition qu'il se rapproche de plus en plus de l'enseignement primaire. Quant à l'enseignement supérieur, sans avoir la barbarie d'en désirer la ruine, on ne l'aime pas, on le tolère.....

« Rien n'est plus absurde, rien n'est plus désastreux que cette opposition qu'on établit trop souvent entre l'enseignement primaire et l'enseignement supérieur; en réalité les deux se tiennent par des liens étroits.

« TANT VAUT L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, TANT VAUT L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

« Refuser à l'enseignement supérieur les crédits et la considération qu'il mérite, c'est travailler à la ruine de l'enseignement primaire. » (Le Temps, numéro du 2 avril 1883).

Depuis que l'Educateur existe, il n'a pas tenu un autre langage, cher-

chant sans cesse à faire comprendre aux amis de l'instruction, à ceux de notre pays en particulier, la solidarité qui doit exister entre tous les degrés de l'enseignement et ne cessant aussi de dire aux hommes d'école que leur œuvre est une et que si les instituteurs de l'enfance et de l'adolescence doivent voir dans ceux de la jeunesse plus avancée des spécialistes qui labourent plus profondément les sillons de la science, ces derniers de leur côté ne devraient laisser passer aucune occasion de témoigner sympathie, estime et considération à ceux qui leur préparent le sol et le rendent productif. **Tous pour un, un pour tous**, telle est la maxime qui devrait animer tous les membres du corps enseignant à quelque degré qu'ils appartiennent de la classe enseignante.

Presque en même temps, la *Ligue de l'Enseignement* tenait ses assises à Reims. Le fondateur et chef de la Ligue, M. Jean Macé, a fait connaître que la Ligue compte en ce moment 542 sociétaires en France. Une société américaine analogue, celle de New-York, a demandé son affiliation à la Ligue française.

Les feuilles françaises auxquelles nous empruntons ces détails nous apprennent que le ministre de l'instruction publique a rendu hommage aux services rendus par le fondateur de la Ligue de l'Enseignement, en disant : « Dans toutes les réformes que j'ai faites, je me suis inspiré des souvenirs de M. Jean Macé. »

A. D.

ANNALES SCOLAIRES GENEVOISES

III

LES ÉCOLES PENDANT L'EXIL DE CALVIN

1538-1541

Au printemps de 1538, un grave conflit survint entre les Conseils et les ministres. En mai Calvin et Farel furent bannis, parce qu'ils avaient désobéi au gouvernement en refusant d'accepter le cérémonial bernois. Cet événement eut son contre-coup dans le domaine scolaire et y provoqua une crise. Le personnel directeur de l'école était, en effet, attaché à la cause des réformateurs expulsés et devint suspect au magistrat. Saulnier ayant demandé le paiement de son dernier trimestre s'élevant à 25 écus, le Petit Conseil décida d'en appeler au Conseil des Deux Cents pour examiner si le gage annuel de cent écus alloué au recteur n'était pas trop élevé. Le Deux Cents arrêta qu'on laisserait à Saulnier son gage entier pourvu qu'il s'engageât à obéir au magistrat et qu'il prêchât de temps en temps pour soulager les deux pasteurs demeurés à Genève.

Le 10 septembre, les deux bacheliers qui assistaient Saulnier, Gaspard Carmel et Eynard Pichon, sont mandés par le Conseil, qui leur adresse une admonestation, attendu qu'ils ne font que contrôler les prédicants et les reprendre publiquement. Lorsqu'on leur eut demandé en quel lieu ils avaient fait la cène à Pâques et à Pentecôte, ils répondirent : nulle part ; car, ajoutèrent-ils, saint Paul a dit que l'homme s'éprouve soi-même et ils n'étaient point en disposition de recevoir la cène. Là-dessus, il leur est

signifié qu'ils aient à se retirer dans trois jours, puisqu'ils ne veulent pas vivre selon l'ordonnance de Messieurs.

Le 17 décembre, la cène de Noël approchant, Saulnier prie le Conseil de lui accorder un congé pour aller aux Allemagnes régler quelques affaires privées. Il lui fut répondu que « Messieurs cognoissent bien qu'il veut s'en aller à cause de la cène et qu'il peut faire ce qui lui plaira. »

Trois jours plus tard, le 20 décembre, Saulnier renouvelle sa demande. Il lui est répondu qu'il doit s'aider en la cène s'il veut être serviteur de la ville et qu'il peut faire ce qui lui plaira, mais que, comme la ville est dépourvue de ministres, n'en possédant que deux, on demandera à ses bacheliers s'ils veulent aider à la cène de Noël.

Le 23, le Conseil mande maître Saulnier, maître Cordier, Jérôme Vindon et Cl. Vautier et les invite à aider à donner la cène le jour de Noël. Les régents répondent qu'ils donneront la cène « s'ils se trouvent disposés en leur conscience. » Le jour de Noël, 25, les régents ne se présentèrent pas au temple. Là-dessus, le Conseil arrête que Saulnier et ses bacheliers qui n'ont pas voulu se conformer à l'ordre des magistrats, devront vider la ville dans trois jours.

Le 27 décembre, l'arrêté rendu par le Petit Conseil fut confirmé en Deux Cents sous la réserve que Saulnier serait admis à présenter sa défense. Ce dernier ayant comparu devant le Deux Cents, représenta que la sainte cène était un acte de conscience dont nul n'était responsable qu'à Dieu, que ni lui ni ses bacheliers ne s'étaient engagés à servir au culte, mais seulement à enseigner les enfants de la ville, devoir dont ils s'étaient régulièrement acquittés, qu'il avait même été au-delà de ses engagements en entretenant un nombre de bacheliers supérieur à celui qui était exigé, que le délai de trois jours était insuffisant puisqu'il avait de nombreux pensionnaires appartenant à de bonnes familles de Berne, Bâle, Bienne et Zurich, un ménage et une petite fille âgée de 18 mois qu'on ne pouvait, sans inhumanité, convoyer par une saison si rigoureuse.

En vain Saulnier fit-il appuyer ses allégations par un bon nombre de bourgeois. Le Conseil des Deux Cents n'en confirma pas moins la sentence rendue à son sujet; seulement il lui accorda un délai de 15 jours pour déloger, en emmenant ses bacheliers et ses pensionnaires.

Cordier se retira à Neuchâtel, Saulnier à Lausanne. Ce dernier ne fut indemnisé que cinq ans plus tard d'une somme de 13 écus et 3 florins qu'il prouva avoir dépensée en réparations faites au collège.

Le Conseil s'appliqua à remplacer tant bien que mal les régents qu'il venait de congédier et adressa un appel à Claude Vigneri. « Magister Vigneri, lit-on dans le protocole du 21 janvier 1539, a remercié Messieurs de l'honneur qu'il leur a pleu de luy faire de l'admettre du nombre des serviteurs de la ville; toutefois il ne saurait commencer l'escole sans quelque aide. On remet à la discrétion des syndics de lui avancer quelque pièce d'argent. » Le 14 mars Vigneri présente un nouveau bachelier, natif de Lorraine. Le 18 avril, il prie qu'on veuille lui faire payer les gages dus par les enfants; il est décidé qu'il pourra réclamer un sol par mois pour chaque élève.

On ne fut pas très content du nouveau recteur. Le 19 octobre, le syndic Coquet informe le Conseil que P. Vulliet lui a présenté un petit garçon

que Vigneri a battu jusqu'à effusion de sang, priant qu'on châtie le régent. Des remontrances furent en conséquence adressées à Vigneri et le Conseil lui chercha un successeur.

Le 25 avril, Claude Chanisier, du Dauphiné, fit des offres de service; il demandait cent écus d'or et la faculté de désigner ses bacheliers. Ces prétentions parurent exagérées.

En janvier 1540, Vigneri reçut son congé. Le Conseil lui alloua 60 sols « pour se remuer. » Maître Aguet, de Prangins, fut alors mis à la tête du collège. On lui assigna 200 florins de gage et 48 à son bachelier.

Le 28 février 1541, Aguet expose au Conseil que son gage n'est pas suffisant et que son logement est malsain. On lui donne un bossot de vin et on met à sa disposition un guet pour recouvrer les gages des enfants. Mais un mois après avoir adressé cette requête, Aguet est appelé à exercer les fonctions de pasteur à Satigny. Le Conseil décrète alors, « afin que les enfants ne perdent pas leur temps, de garder ses deux bacheliers et de contracter avec eux pour un mois. » Au printemps, les écoles furent transportées, pour motif de salubrité, à la chantrerie vers Saint-Pierre, mais le 1^{er} août il fut avisé de les retourner à Rive. Il fallait que l'aménagement scolaire fût bien élémentaire pour qu'on pût si facilement déplacer les classes.

Ce fut pendant cet interrègne que Calvin, rappelé par ses partisans qui avaient reconquis la direction du gouvernement, revint à Genève en septembre 1541, pour reprendre son œuvre interrompue depuis près de trois ans.

(A suivre).

Amédée ROGET.

NÉCROLOGIE (suite).

Yenny.

La mort impitoyable continue à moissonner dans les rangs des instituteurs du canton de Genève :

Ballet, Cheseaux, Yenny, Babel, etc. : quatre dans l'espace d'un mois !

Jean Yenny auquel nous consacrons ces quelques lignes, était originaire de la belle et poétique Gruyère fribourgeoise. Il suivit les cours de l'Ecole cantonale et de l'Ecole normale de Fribourg, dirigées avec tant de distinction par notre ancien professeur et ami M. le Dr A. Daguët. Rappelons en passant que maîtres et écoles furent emportés, hélas ! à la suite des événements politiques de 1857.

C'est dans ces établissements que Yenny puisa, avec les connaissances théoriques et pratiques indispensables au modeste maître d'école, ce zèle infatigable, ce feu sacré qui firent de lui un véritable éducateur.

Après avoir débuté dans une petite école de la Gruyère, il fut placé à la tête de l'une des classes de la ville de Romont. Mais gêné dans ses aspirations libérales, il vint bientôt demander asile à la Genève hospitalière.

Il fut d'abord sous-régent à Bernex, puis régent primaire à Avusy et à Carouge. Depuis quelques années, il dirigeait avec un succès marqué

l'école secondaire de Bernex à laquelle la mort vient de l'arracher dans la force de l'âge.

Yenny ne fut pas seulement un excellent instituteur; il était aussi un ami sincère et dévoué, un bon père de famille. On peut dire que la bienveillance était le fond de son caractère. Il portait la même affection à son canton d'origine et à son canton adoptif.

Il embrassait avec ardeur toutes les idées qu'il croyait utiles à l'émancipation des consciences, à l'honneur et à la prospérité du pays.

L'éloge de l'ami dévoué, du bon citoyen, du vaillant instituteur est tout entier dans la conclusion d'un discours prononcé sur sa tombe :

« Ci-gît un homme de bien. »

J. LOMBARD.

CHRONIQUE SCOLAIRE

CONFÉDÉRATION SUISSE. — L'exposition scolaire suisse de 1883 sera décorée par trois grands bustes de pédagogues célèbres : Pestalozzi, Girard et Frascini, le père de l'école tessinoise. Les portraits de seize citoyens distingués orneront également cette exposition, Escher de la Linth entre autres, le grand citoyen et philanthrope dont un des orateurs du Congrès scolaire de Neuchâtel a proposé les faits mémorables à l'admiration des assistants.

NEUCHÂTEL. — L'Académie nouvelle fondée en 1866, et maintenue six ans plus tard par convention entre l'Etat et la Municipalité, pour le terme de dix ans, a été dernièrement l'objet d'une nouvelle confirmation de la part du Grand Conseil et la construction d'un bâtiment académique décidée.

L'emplacement choisi pour cette construction est la grève du lac entre le collège des garçons et le monticule connu sous le nom *du Crêt*. Le corps enseignant est soumis à une réorganisation qui sera donc la seconde depuis la fondation de l'Académie nouvelle.

En attendant, le programme des cours du semestre d'été de l'Académie actuelle vient de sortir de presse. Il renferme, selon l'usage, un discours prononcé par le Recteur en charge.

M. Adrien Naville, le recteur actuel, se conformant à l'usage établi, a joint au programme un discours sur la *Science et l'Art* par quoi il entend la connaissance et la pratique. Les aperçus ingénieux et les conseils utiles ne font pas défaut dans ce mémoire substantiel. En recommandant aux étudiants l'étude de la psychologie comme le fondement des méthodes pédagogiques et politiques, il montre les difficultés de cette connaissance à une époque où la science de l'âme est en train de se détacher des sciences du monde de l'esprit proprement dit, pour se constituer en doctrine indépendante et positive avec des formules plus précises et plus rigoureuses.

M. Naville voit dans cette évolution un progrès; nous l'y voyons avec

lui, à condition qu'on suive son avis de chercher *la connaissance pour elle-même* et non en vue de faire prévaloir de parti pris tel ou tel système.

La science, celle de l'éducation en particulier, ne peut se passer de psychologie. Mais quelle est la bonne? Nos correspondants d'Allemagne, de Stuttgart et Francfort sont pour Herbart. Mais avec Herbart nous sommes encore dans la psychologie idéaliste que répudient les positivistes à la Spencer.

VALAIS. — L'Académie de St-Maurice en Valais est une société libre qui se propose pour but de cultiver les lettres et les sciences *dans un sens catholique*. Elle a des membres et des correspondants dans les cantons de Fribourg, du Valais, cela va sans dire, et dans le Jura bernois.

Cette académie libre a mis dernièrement au concours une question comme celle-ci : *Montrer comment le martyr de la légion thébénienne a pu contribuer à former le patriotisme ou l'amour de la liberté chez les premiers Suisses.*

On peut traiter cette question en vers ou en prose, en latin, allemand ou français.

La question posée témoigne du patriotisme de ses auteurs, et s'il s'agit d'une amplification oratoire ou d'un poème latin, français ou allemand, nous n'avons rien à y redire.

Mais, historiquement parlant, la thèse ne se soutient pas. Un événement qui s'est passé l'an 302, au temps de la domination romaine, n'a eu décidément aucune influence *appréciable* sur la formation de la Suisse dont les origines ne remontent qu'au 12^e siècle, où par parenthèse nous trouvons les Schwyzois, en lutte avec les moines d'Einsiedeln. C'est là le premier événement positif de leur histoire.

ERRATUM. — N° 8, du 15 avril, page 436, 18^e ligne en descendant, lire : *de fariboles* au lieu de *par paraboles*.

PARTIE PRATIQUE

FRANÇAIS ¹

Degré inférieur.

Dictées

A. Plusieurs animaux restent dans nos maisons. On les appelle animaux domestiques. Ils nous sont très utiles. Ils méritent tous nos soins. Le chat velouté nous délivre des souris. Le chien est notre plus fidèle compagnon. Il garde nos maisons pendant notre absence et durant notre sommeil. Le lait de la vache et de la chèvre sert à notre alimentation. Nous nous nourrissons aussi de leur chair. Le mouton nous donne sa laine et une viande succulente. Les bœufs dociles labourent nos champs, Le cheval léger traîne nos fardeaux. Le mulet, l'âne, le porc, les poules, les canards sont aussi d'utiles animaux domestiques.

B. On n'écouterait plus ce garçon (pour quelle raison?) à cause de ses fré-

1. Très prochainement, nous donnerons un compte rendu des travaux d'élèves qui nous sont parvenus.

quents mensonges. L'enfant s'applique à son travail (dans quel but?) *afin de faire plaisir à ses parents.* Prête l'oreille à de bons conseils (en place de quoi?) *au lieu de te fier à tes propres lumières.* Le chien aime à vivre (avec qui?) *avec l'homme.* Les indociles élèves causent à la leçon (malgré quoi?) *malgré tous les avertissements.* Ma mère m'a donné une pomme (à quelle condition?) *à condition de partager avec ma sœur.* Un bon écolier poursuit son travail (comme qui?) *comme la diligente abeille.* Ne dois-je pas aimer mon prochain (dans quelle proportion?) *autant que moi-même?*

Degré moyen

I. Certains animaux nuisent aux hommes. Nous devons les détruire. Les chenilles et la courtilière dévorent nos jardins. Un hanneton pond une cinquantaine d'œufs. Ces œufs deviennent des vers blancs. Le ver blanc mange les racines des plantes. Les petites souris rongent le linge. Le rat et les mulots se nourrissent des fruits de nos espaliers. En hiver, ils se retirent dans les meules de blé et dans nos caves. La vipère est un serpent dangereux par sa morsure. Le renard écoute le chant du coq et le cri des volailles. La nuit, il dévaste un poulailler. Le loup et l'ours affamés s'attaquent aux troupeaux et même aux hommes.

II. *Le printemps.* La terre a été longuement comme morte. Elle se réveille peu à peu. L'air si âpre s'est radouci. Tout reverdit dans la plaine et au pied des montagnes. Les oiseaux ont reparu autour de nos demeures. Ils sont occupés à rebâtir leurs nids. Matin et soir, ils remplissent l'air de leurs jolies chansons. Le rossignol l'emporte sur tous les chantres du bocage. L'alouette s'élève dans les airs pour saluer le jour naissant. Les aimables fauvettes voltigent de branche en branche. Elle nous font entendre leur gai refrain. De belles fleurs embellissent les vertes prairies. Les arbres fleuris répandent un doux parfum. Les poulets cherchent leur nourriture à côté de leur vigilante mère. Le jardinier a repris sa bêche. Le cultivateur donne les premiers soins à ses prairies et à ses champs.

Degré supérieur

I. *Bataille de Morgarten.*—Sept ans après la mort de l'empereur Albert d'Autriche, son fils, le duc Léopold, voulant châtier les Suisses qui avaient refusé de reconnaître son autorité, s'avança contre eux avec une armée forte d'environ dix mille hommes.

Le seize novembre mil trois cent quinze, les soldats autrichiens s'approchant de la frontière suisse s'engagent dans un défilé qui longe le petit lac d'Egeri, au pied de la montagne de Morgarten. Les Confédérés, que leurs chefs avaient postés sur les hauteurs, fondent sur l'ennemi en poussant des cris effrayants; en même temps cinquante hommes que l'autorité avait bannis, et qu'on a vus accourir au secours de la patrie menacée, font rouler du haut de la montagne d'énormes quartiers de roc.

Resserrée dans un étroit passage, la cavalerie autrichienne, quelle que soit sa bravoure, ne peut prendre part au combat. Elle est écrasée sans pouvoir se défendre; le carnage est terrible: les hallebardes et les masques brisent les armures des chevaliers; le duc lui-même n'échappe qu'avec peine au massacre.

Ce fut la première bataille livrée par les Suisses pour leur indépendance.

II. *Les barbares*¹. — Les farouches essaims des peuples barbares, qui au quatrième et au cinquième siècle ont désolé l'empire romain, s'étaient rassemblés et formés dans les marais de la Scandinavie, où ils étaient longtemps demeurés inconnus, sans qu'on imaginât que ce seraient eux qui châtieraient une nation qu'avaient corrompue le luxe et la victoire.

Tout aguerries qu'étaient les cohortes romaines, quels que fussent et leur nombre et leur force, elles furent remplies de terreur quand elles se virent en présence de ces hommes à demi nus, sans frein, terribles à force d'indiscipline, qui ne s'étaient point encore laissé prendre à l'appât du luxe, dont le cri de guerre était rauque et sauvage, et qui ne craignaient rien, si ce n'est que le ciel ne tombât sur eux. Ce sont ces hommes que vous avez vus se civiliser, au contact des vaincus, et qui ont formé les peuples modernes. Qui pourrait reconnaître dans nos hommes du monde tout polis et civilisés, les descendants de ces sauvages indomptés que suivaient en tous lieux le meurtre, le pillage et l'incendie ?

Si quelqu'un de ceux-ci pouvait revenir au milieu de notre société, pourrait-il croire à une telle métamorphose ?

(Extrait des dictées normales de LÉVI et RIVAIL).

DESCRIPTION. 1. *Le chat*. Classification, sa parenté — description de son corps, forme, grosseur, couleur — sa souplesse, son agilité — son caractère : il vaut mieux que sa réputation — sa nourriture — son utilité, etc.

2. *Cours du Rhin* depuis sa source jusqu'à son entrée dans le lac de Constance.

LETTRES. 1. *Louise à son amie Pierrette*. Sommaire : Son père alité depuis trois jours — une maladie grave s'est soudainement déclarée — frissons, maux de tête, puis délire — Le médecin appelé est inquiet — son silence ne rassure pas ceux qui pleurent. Louise confie à Pierrette ses craintes pour l'avenir, et la prie de solliciter les conseils de son père, homme bienveillant et expérimenté.

2. *Réponse de Pierrette*.

J.-D. R.

MATHÉMATIQUES ÉLÉMENTAIRES

I

Solutions des problèmes proposés dans le numéro du 1^{er} avril.

ALGÈBRE

On sait que le nombre des boulets rangés en triangle équilatéral est la somme des termes d'une progression arithmétique dont le premier terme est 1, la raison 1, et le nombre des termes égal au nombre des boulets.

1. Nous donnons cette dictée pour satisfaire un désir qui nous a été exprimé, mais sans admettre l'utilité et le mérite pédagogique de cette accumulation de difficultés qui sacrifie jusqu'au sens même de la phrase.

que l'on compte sur le côté du triangle. Si nous désignons par n ce dernier nombre nous aurons

$$\frac{(n+1)n}{2} \text{ ou } \frac{(n^2+n)}{2}$$

pour la somme des termes de la progression. Le rectangle contenant 5 boulets de plus que le triangle et ayant n boulets sur la base et $n-4$ sur la hauteur on peut écrire

$$\frac{n^2}{2} + n + 5 = n(n-4);$$

d'où $n = 10$ ou $-\frac{1}{4}$

Le nombre des boulets contenus dans le triangle sera donc

$$\frac{(10)^2 + 10}{2} = 55.$$

LOUIS BADAN.

Solutions justes : MM. D. Girod, à Tramelan; J. Constantin et L. Baatard, à Genève; L.-E. Mettbez, à Noirmont; Alf. Robadey, à Hermance; L. Rollier, à St-Imier; H. Voillat, à Landeron.

GÉOMÉTRIE

Soit x la longueur du champ, la largeur sera $\frac{161472}{x}$; or la somme des carrés de ces deux dimensions est égale au carré de la diagonale; on aura donc

$$x^2 + \frac{(161472)^2}{x^2} = (580)^2$$

ou $x^4 - 336400 x^2 + (161472)^2 = 0$,

d'où l'on tire $x = \pm 464$ et $x = \pm 348$.

Les valeurs ± 464 et ± 348 peuvent seules convenir à la question.

A. LESCAZE.

Solutions justes : M^{me} Louisa Picker, à Genève; MM. L. Baatard, à Genève; D. Girod, à Tramelan; J. Constantin, à Genève; E. Briaux, à Belmont; L. Favre-Bulle, à Chaux-de-Fonds; E. Viollet, à Corsier; F.-P. Coindet, à Marchissy; L.-E. Mettbez, à Noirmont; Alf. Robadey, à Hermance; L. Rollier, à St-Imier; L. Badan, à Oulens sur Echallens; H. Guenot et H. Voillat, à Landeron.

II

Exercices et problèmes sur les nombres complexes

1. Réduire en unités de dernière subdivision :

a) 8 heures 42 min. 36 sec.; b) 6 jours 4 heures 0 min. 15 sec.; c) 4° 25' 36" (div. de la circonférence).

Réponses : a) 31356; b) 532815; c) 15936".

2. Convertir en nombres complexes :
a) 8425 minutes ; 67089 secondes (div. du temps); *c)* 784564 secondes (div. de la circonférence).
Rép. : a) 5 j. 20 h. 25 m.; *b)* 18 h. 38 m. 9 sec.; *c)* 217° 56' 4".
3. Le jour étant pris pour unité, réduire en fractions ordinaires :
a) 3 j. 0 h. 20 m.; *b)* 4 h. 30 m., 6 sec.; *c)* 20 $\frac{3}{4}$ secondes.
Rép. : a) $\frac{217}{72}$; *b)* $\frac{2701}{14400}$; *c)* $\frac{83}{345600}$.
4. L'heure étant prise pour unité, convertir en nombres décimaux (s'arrêter aux dix-millièmes) :
a) 5 h. 6 m. 10 sec.; *b)* 8 j. 4 h. 0 m. 20 sec.; *c)* 4 m. 30 sec.
Rép. : a) 5,1027...; *b)* 196,0055...; *c)* 0,075.
5. Convertir en nombres complexes :
a) $\frac{59}{36}$ d'heure; *b)* $\frac{7}{55}$ de jour; *c)* 3,7 jours; *d)* 0,11 d'heure.
Rép. : a) 1 h. 38 m. 20 sec.; *b)* 3 h. 3 m. 16 $\frac{4}{11}$ sec.; *c)* 3 j. 16 h. 48 m.; *d)* 6 m. 36 sec.
6. L'heure étant prise pour unité principale, évaluer en nombre complexe la somme des quantités suivantes : 1 $\frac{4}{5}$ jour; 8 h. 5 $\frac{3}{5}$ m.; 5,8 m.; $\frac{5}{9}$ d'heure; 0,18 minute.
Rép. : 51 heures 56 m. 41 $\frac{3}{10}$ sec.
7. Combien s'écoule-t-il de temps depuis le 1^{er} mai, à 7 h. 40 m. 50 $\frac{3}{4}$ sec. du matin jusqu'au 6 mai, à 4 h. 25 m. 30 $\frac{1}{5}$ sec. du soir ?
Rép. : 5 j. 8 h. 44 m. 39 $\frac{9}{20}$ sec.
8. Un ouvrier travaille le matin de 7 h. 20 m. jusqu'à midi et le soir de 1 h. 15 m. à 6 $\frac{1}{2}$ heures. Combien gagne-t-il par mois de 26 jours de travail s'il est payé à raison de fr. 0,80 l'heure.
Rép. : Fr. 206,26 $\frac{2}{3}$.
9. Un train parti à 11 h. 25 m. du matin a fait à 2 h. 58 m. 18 sec. de l'après-midi 142,2 kilomètres, soit les $\frac{3}{5}$ du chemin qu'il doit parcourir. A quelle distance de sa destination le train est-il à 4 heures ?
Rép. : 53 $\frac{2}{3}$ kilom.

COMPTABILITÉ

POUR LES MAÎTRES

A passer comme article du Journal, puis du Grand-Livre, de MM. André Beau et C^{ie}, à Genève, les opérations suivantes :

Le 1^{er} janvier 1861, MM. A. Beau, C. Niger et Dargencour s'associent et fondent une maison de commission. M. Beau s'engage à fournir une mise de fr. 50 000; M. Niger, de fr. 25 000; M. Dargencour, de fr. 15 000. — M. Beau verse immédiatement, en espèces, fr. 25 000; M. Niger fournit, en divers effets de commerce, fr. 10 000, et, en diverses marchandises, fr. 2 500; enfin, M. Dargencour fournit en mobilier — soit le mobilier de commerce — fr. 5 000, et, en un lingot d'or, selon bordereau, fr. 2 500.

1883	CAISSE	¹ DOIT	AVOIR
Février	1 Espèces en caisse.	fr. 100 00	
	2 Reçu de Dacier et C ^e et envoyé à J. Outa, à Lausanne ²	1 500 00	1 500 00
	3 Par M ^{me} Beau : ménage		75 00
	4 A Dacier et C ^e : espèces	150 00	
	4 Facture d'étoffes (n ^o 11)		125 00
	5 Course au Col de la Faucille		4 25
	6 Tonneau de vin (facture n ^o 12)		58 65
	7 Piano carré vendu à E. Dalet	355 00	
	10 Par M ^{me} Beau : ménage		75 00
	11 Par et à la <i>Société du Présent</i> ²	50 00	50 00
	12 Dépenses diverses.		1 90
	13 <i>Société du Présent</i> : cotisation de 1883		10 00
	14 Compte de J. Outa (reçu pour lui)	45 00	
	15 Abonnement de musique (5.00); médecin (facture n ^o 13) (12.00)		17 00
	15 Fumiste (facture n ^o 14).		26 15
	17 Par M ^{me} Beau : ménage		75 00
	18 Papiers et fournitures diverses		9 30
	21 Compte de J. Outa (payé pour lui)		20 00
	22 Timbres-poste		6 00
	24 Par M ^{me} Beau : ménage		75 00
	24 Voyage à Lausanne (11,85). Remis à J. Outa (25,00)		36 85
	25 Cordonnier (facture n ^o 15)		19 45
	27 Facture d'étoffes (n ^o 16)		15 45
		<u>fr. 2 200 00</u>	<u>fr. 2 200 00</u>

Louis SENÉ.

NOMINATIONS

Canton de Vaud (RÉGENTES).

Miauton, Louise, Oleyres. — Bovet, Sophie, Les Planches (Montreux). — Rochat, Cécile, Lonay. — Gonin, Rosine, Rolle. — Cochet, Alice, Chailly (Châtelard). — Caillet, Emma, Ecotaux. — Briod, Julia-Marie-Henriette, Pully (Chardonne). — Porchet, Rachel, Lausanne. — Roux, Augustine, Lausanne. — Gautschy, Elisa, Lausanne. — Berthet, Julie, Lavigny. — Rochat, Léa, Le Pont (L'Abbaye). — Michot, Amélie, La Sarraz. — Maire, Alice, La Sarraz. — Jaquier, Lina, Dompierre. — Lugrin, Emma, Begnins. — Vuagniaux, Ida-Louise, Morges. — Addor, Elise, Novalles. — Merinat, Marie-Elise, Les Plans (Bex). — Rebillet, Julie, Croy. — Miéville, Louisa, Baulmes. — Berruex, Marie, Ormonts-Dessus. — Jan, Marie, Oron-la-Ville.

1. Voir le sujet à la page 87. Cette réglure simplifiée, où le folio du compte par doit et avoir n'a qu'une page, convient aux comptabilités privées et aux comptabilités commerciales de peu d'étendue ; mais dans les autres le folio à 2 pages est préférable, parce qu'il évite des erreurs possibles.

2. Il aurait pu ne passer aucune écriture pour cet objet.